

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2024**

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE le 18 JUIN à VINGT HEURES TRENTE se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la Présidence de Madame Evelyne MATHIS – Maire

Présents : Evelyne MATHIS - Grégory BLAISE - Fabrice BOURGUIGNON - Frédéric FORTICAUX - Laurent LECOMTE - Aurélie PIERSON-DEMEY

Virginie BETREMIEUX a donné pouvoir à Evelyne MATHIS.
Mathieu MAURY a donné pouvoir à Laurent LECOMTE.
Raphaël VAUTHIER a donné pouvoir à Frédéric FORTICAUX

Formant la majorité des membres en exercice.

Aurélie PIERSON-DEMEY a été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATIONS :

N20240618/001 : OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE SEANCE DU 22 MAI 2024.

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal du 22 mai 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ce procès-verbal.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

N20240618/002 : OBJET : AUTORISATION DU MAIRE A SIGNER LE MARCHE DE RENOVATION DE LOGEMENTS INTERGENERATIONNELS : LOT 11 CHAUFFAGE

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2122-21-1 ;

Vu le code de la commande publique ;

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur tous les éléments essentiels du contrat à venir au nombre desquels figurent notamment l'objet précis de celui-ci tel qu'il ressort des pièces constitutives du marché mais aussi son montant exact et l'identité de son attributaire;

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres,

Vu l'analyse réalisée par Madame Maryline PIQUEMIL, de l'Atelier MPA, maître d'œuvre et en application des critères énoncés dans le cahier des charges ;
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Mme le maire à signer le marché public suivant :

Rénovation de la Maison Thiébaut en logements intergénérationnels

Lot 11 : CHAUFFAGE
Entreprise retenue : ID ENERGIES
88, Rue Principale
57 170 CHAMBREY
Montant du marché : 43 094,77 € HT

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

N20240618/003 : OBJET : ACHAT DE TERRAIN

Le Maire propose aux élus d'acheter la parcelle A 328, située le long du chemin rural dit des prés, aux consorts MANGEOT pour la somme de 858 euros. Cette parcelle, plantée d'arbres fruitiers permettrait la création d'un verger partagé.
Parallèlement, l'acquisition de cette parcelle par la Commune, permettrait si nécessaire la possibilité d'élargir ledit chemin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- D'acquérir la parcelle A 328, d'une superficie de 343 m2 pour la somme de 858 euros.
- D'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier
- D'engager les crédits nécessaires au budget.

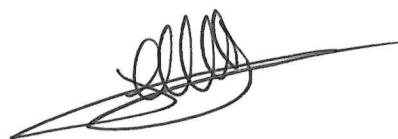
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Fait en séance les jours, mois et ans susdits

Le maire,
Evelyne Mathis

A circular official stamp of the Commune de Moselle is visible behind the signature of the Mayor, Evelyn Mathis.

Le secrétaire de séance,

A handwritten signature of the Secretary of the meeting.